

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

Cadastre

Adresse :

Finances
Instruction
Police
Travaux2.....
Intérieur4.....
Economie2.....
Prévoyance
Militaire
Chancellerie

3211.mb **PROJET 17/12/75**
d'arrêté présenté par le département
des travaux publics.....

Timbre du Conseil d'Etat

Sautier3.....
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit.
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI - NON

Presse ?
OUI - NON

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères sur
la commune de Veyrier.

du

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Veyrier, du 21 oc-
tobre 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la dénomination
des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R Ê T É

Il est donné les noms de :

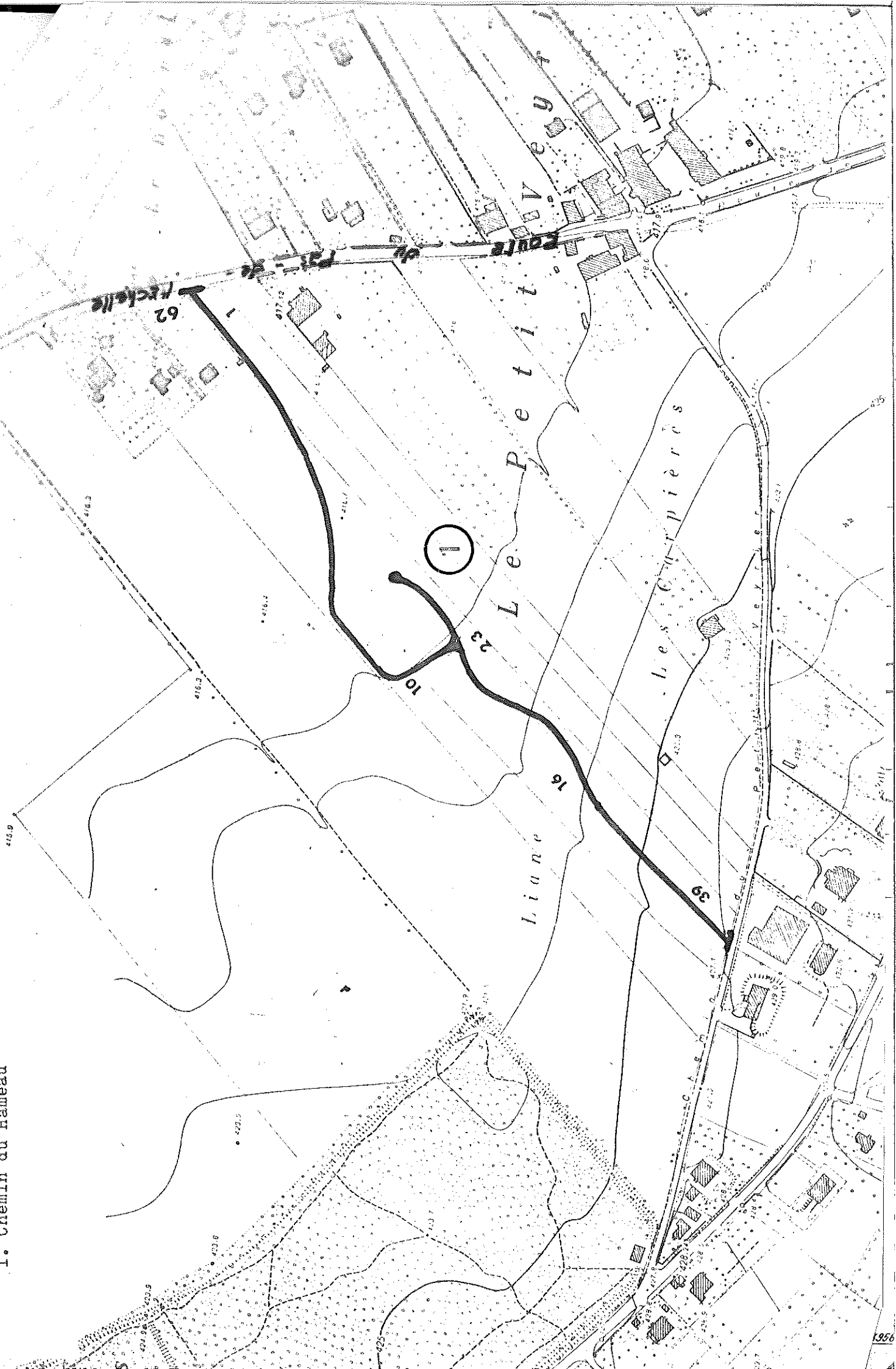
- CV_55182
1. Chemin du Hameau (lieu-dit), à la nouvelle artère desservant le
lotissement du Petit-Veyrier, partant de la route du Pas-de-
l'Echelle no 62 et aboutissant au chemin du Petit-Veyrier. 2
 2. Chemin du Chèvrefeuille au chemin privé existant, partant du
chemin de Place-Verte, no 27 et aboutissant à la route Antoine-
Martin 42. 2

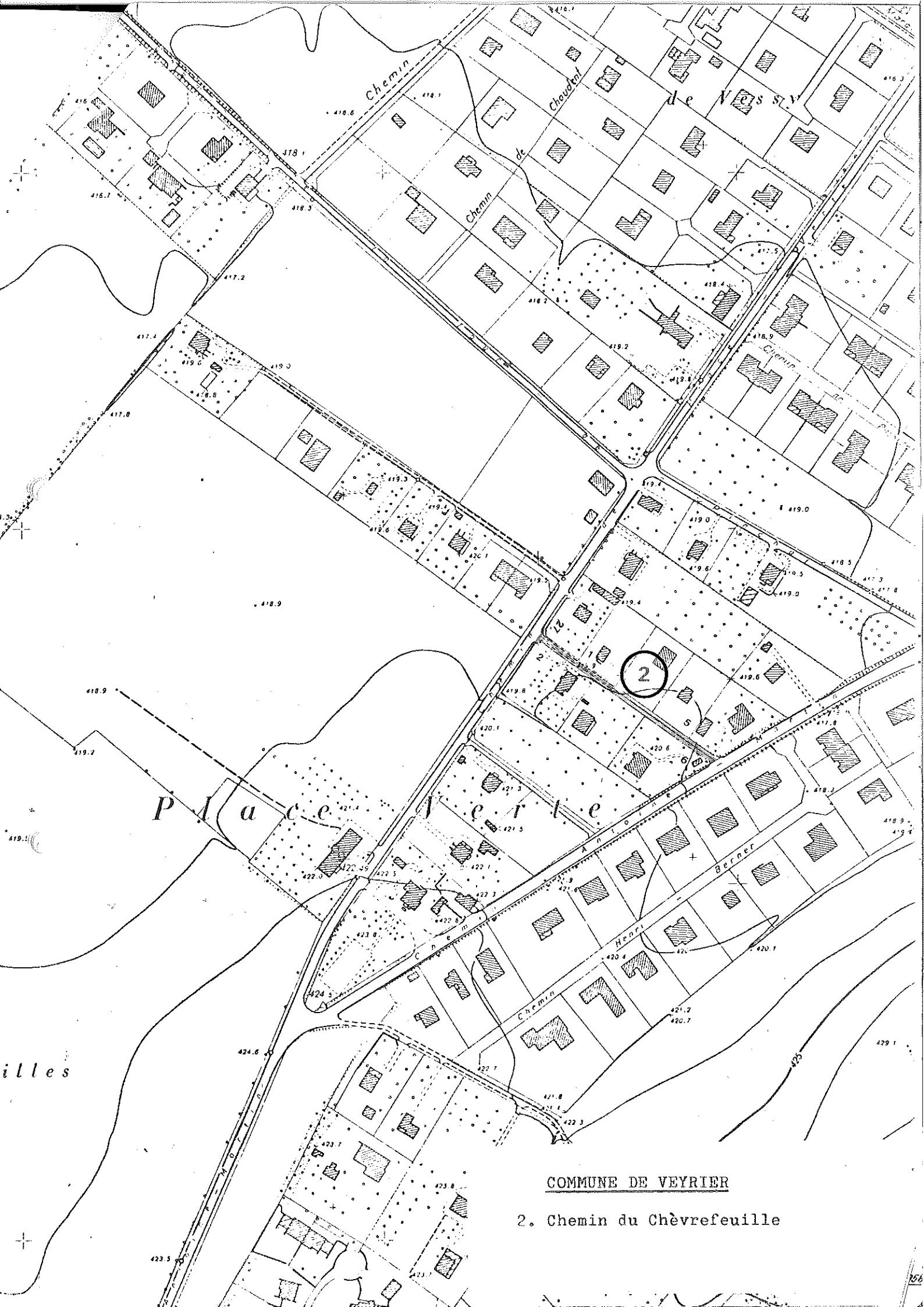
Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le
1er mars 1976.

CONSEIL D'ETAT
du -7 JAN. 1976

COMMUNE DE VEYRIER

1. Chemin du Hameau





Place Verte

2

COMMUNE DE VEYRIER

2. Chemin du Chèvrefeuille

illes